

Officine : le numérique s'impose

Le cycle des débats du *Moniteur des pharmacies* 2022, qui s'est déroulé à Paris, à Lyon et à Strasbourg, était consacré au e-commerce et à la digitalisation de l'officine. Celle-ci a déjà commencé et devrait s'amplifier en 2023 avec Mon espace santé et les logiciels référencés Ségur. L'avenir de l'officine sera numérique ou ne sera pas ! Par Magali Clausener

Xavier Vitry, directeur de projets à la délégation ministérielle au numérique en santé

Les pharmaciens ont jusqu'au 15 mars 2023 pour passer commande de la mise à jour de leur logiciel de gestion d'officine (LGO). Où en est-on du référencement Ségur des logiciels ?

Xavier Vitry : Pour l'instant, seul LGPI de Pharmagest est référencé Ségur. Quatre autres LGO sont dans les tuyaux. Le 21 décembre 2022, nous saurons quels éditeurs ont déposé un dossier complet. Ensuite, il y aura une phase de discussions avec l'Agence du numérique en santé (ANS), et c'est seulement après le 10 février 2023 que la liste des logiciels référencés Ségur et financés par l'Etat sera connue. Un guichet sera ouvert par la suite pour les LGO qui ne seront pas encore référencés. Mais ils ne seront pas pris en charge par l'Etat. A l'heure actuelle, entre 9 000 et 10 000 pharmaciens ont déjà passé commande de leur mise à jour, soit environ la moitié des officines.

Les éditeurs ont jusqu'au 28 avril 2023 pour installer les mises à jour. Concrètement, que vont pouvoir faire les pharmaciens, en particulier avec les espaces numériques de santé des patients ?

X. V. : En premier lieu, à compter du 1^{er} janvier 2023, les pharmaciens devront qualifier l'identité nationale de santé (INS). C'est la condition pour pouvoir déposer et échanger des documents dans le dossier médical partagé (DMP) des patients. Les professionnels de santé n'auront pas accès à la même interface de Mon espace santé que les patients. Les pharmaciens accéderont directement à la rubrique « Documents », via le « Web PS » DMP par

un appel contextuel lorsqu'ils seront sur la fiche du patient. Cela sera possible même si celui-ci n'a pas activé son espace santé.

Pourront-ils recevoir les ordonnances via la messagerie sécurisée des patients ?

X. V. : Les patients ne peuvent pas pour l'instant envoyer leur prescription via leur messagerie de Mon espace santé. Ils ne peuvent pas commencer une conversation avec leurs professionnels de santé. Quant aux pharmaciens, il leur est difficile de contacter leurs patients pour avoir les ordonnances ! Nous modifierons les paramètres pour que les personnes puissent les adresser à la pharmacie de leur choix. Cependant, c'est le pharmacien qui garde la main car, comme les autres professionnels, il pourra clôturer la conversation.

« A l'heure actuelle, entre 9 000 et 10 000 pharmaciens ont déjà passé commande de leur mise à jour. »

Les pharmaciens ont une forte attente sur l'ordonnance numérique. Comment cela va se passer concrètement dans les officines, notamment en cas d'ajouts manuscrits de lignes ? Et pour les prescriptions hospitalières ?

X. V. : Si le médecin a ajouté une ligne à la main sur la prescription, le pharmacien pourra modifier sur le serveur. La majorité des modifications d'ordonnance les plus courantes a été défini. Nous adapterons également en fonction des usages. Pour l'e-prescription hospitalière, il faut attendre 2024 et la vague 2 du Ségur. Il y a un vrai challenge technique à relever à l'hôpital, car il faut un identifiant numérique pour chaque prescripteur et une connexion facile au sein des services.



Sophie Tallaron, présidente du groupement Pharm-UPP

Mon espace santé et le Ségur du numérique en santé vont-ils permettre de franchir une étape dans la digitalisation de l'officine ?

Sophie Tallaron : Le vrai cap que franchit le Ségur, c'est l'interopérabilité, la possibilité donnée à tous les professionnels de parler le même langage. Néanmoins, avec Mon espace santé, et plus généralement en matière de digital, tout est une question d'usage. L'utilisation par les patients de Mon espace santé va prendre du temps. Il y aura un effet générationnel. Pour les enfants qui naissent aujourd'hui, leur espace santé sera rempli depuis leur naissance. Je ne pense pas, en revanche, que tous les patients se précipitent pour déposer leurs dix derniers résultats d'examens dans leur dossier médical partagé (DMP). Mon espace santé va nécessiter un apprentissage de la part des patients, mais ceux-ci pourront aussi apprécier certains avantages comme l'indication des vaccins et l'accès à leurs données s'ils sont hospitalisés en urgence. Les professionnels de santé devront aussi l'alimenter. Pour autant, cet outil numérique ne comblera probablement pas le besoin pour la communication spontanée et quotidienne entre soignants et patients. En particulier, entre le patient et sa pharmacie.

Pensez-vous que les pharmaciens vont s'emparer de ce nouvel outil ?

S. T. : Je crois à cette nécessité d'avoir un échange entre les professionnels de santé et de disposer de tous les documents santé à un même endroit. Mon espace santé aura un impact sur une meilleure prise en

Pharmacie de demain

Soirée - Débat • 3^{ème} Édition


Paris, Lyon, Strasbourg

DEBATS | De mai à novembre 2022

Digitalisation, nouveaux concurrents ?

même pas peur !

Les clés pour comprendre



charge des patients. En revanche, je ne suis pas sûre qu'il y aura des échanges entre les patients et les professionnels de santé via cet outil. Je ne suis pas sûre non plus que tous les pharmaciens sont au fait de Mon espace santé et du Ségur du numérique. Les pharmaciens ont cependant la capacité à jouer le jeu. Le déploiement du dossier pharmaceutique l'a prouvé. Mais il devra y avoir un important travail de pédagogie. Aujourd'hui, le pharmacien peut contacter un patient par divers moyens ; je ne suis pas certaine que demain il adoptera Mon espace santé pour cet usage.

“ Je crois à cette nécessité de disposer de tous les documents santé à un même endroit. ”

Et les autres professionnels de santé vont-ils aussi jouer le jeu ?

S. T. : Nous pouvons nous attendre à plus de réticences de la part des médecins. Mais là aussi, il y a un aspect générationnel. Le véritable enjeu est l'hôpital et les relations entre ville et hôpital. Actuellement, il y a un vrai décalage avec les hôpitaux et la situation est très hétérogène selon les établissements et les régions. Or, c'est là où le bât blesse le plus dans notre travail quotidien. Suivre le cheminement d'un patient entre la ville et l'hôpital est compliqué. Le succès du Ségur du numérique et de l'exercice coordonné, y compris dans les maisons de santé pluriprofessionnelles et les communautés professionnelles territoriales de santé, sera lié à l'interopérabilité et à la transparence.

LE POINT DE VUE DES SYNDICATS

Philippe Besset, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et **Pierre-Olivier Variot**, président de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO)

Philippe Besset : Dans les années à venir, on va avoir un pharmacien augmenté, un pharmacien qui, grâce au numérique et à l'apport en données, va pouvoir faire beaucoup plus de nouvelles choses. La vaccination, l'administration et bientôt la prescription, supposent de transmettre dans l'espace numérique la traçabilité de l'acte vaccinal, et le médecin pourra savoir quels vaccins a reçu le patient. On ne peut le faire qu'avec les logiciels Ségur. L'e-prescription qui va arriver en 2023 ne pourra être transmise que par le médecin équipé d'un logiciel Ségur. Les logiciels Ségur, c'est une amélioration de nos actes, un dialogue qui se fait entre le médecin, le pharmacien et le patient.

Pierre-Olivier Variot : La porte d'entrée du logiciel Ségur, c'est le patient.

Nous allons pouvoir alimenter le dossier du patient dans un premier temps, puis, dans un second temps, récupérer des informations dans notre logiciel. Ce qui nous permettra d'être bien plus efficaces. Dans le DMP, nous aurons accès aux médicaments issus de la rétrocession hospitalière et avec le dossier pharmaceutique (DP), nous aurons une parfaite « image » du traitement du patient, y compris des médicaments conseils. Quant à l'e-prescription, il s'agit d'une véritable sécurisation des ordonnances grâce au QR Code et donc un numéro unique. Elle va aussi permettre de renforcer la lutte contre la fraude aux médicaments chers, plus simplement qu'aujourd'hui.

**Prochain Débat du Moniteur des pharmacies :
le 17 décembre 2022 (webconférence).**



bit.ly/3uzWiCQ

Pour vous inscrire gratuitement, scannez le QR Code ou rendez-vous sur evenements.lemoniteurdespharmacies.fr/les-debats-du-moniteur (dans la limite des places disponibles)

Avec le soutien de

